

Réunion

Bureau Syndical

Mercredi 11 janvier 2023

1 rue Max DEVAUX
à VESOUL





Observations sur le procès verbal du Bureau syndical de la réunion du 16 novembre 2022

Désignation d'un secrétaire de séance

Bilan des chaufferies

Bilan d'exploitation provisoire 2022 des chaufferies

	Scey	Gy	Marnay
Bilan d'exploitation	-74 722,52 €	-3 863,54 €	-46 776,76 €
Section d'investissement	7 211,18 €	-12 255,74 €	4 932,16 €

Le premier bureau de l'année est d'ordinaire l'occasion de rembourser les abonnés de certaines chaufferies du montant de l'excédent constaté.

Au vu des bilans négatifs, il n'y aura pas de remboursement cette année.

A contrario, une réflexion devra être engagée en 2023 pour réévaluer les tarifs (inchangés depuis 2012 sur Scey et 2015-16 sur Gy et Marnay)

Programmation travaux ENR

Désignation	Montant HT	Etat d'avancement					
		Etude de faisabilité	Consultation Moe	APS-APD	DCE	Consultation entreprises	Démarrage travaux
Centrale Hydro Pont sur l'ognon	1 400 000,00 €	07/01/2018	04/07/2022	janv-23	mai-24	juin-24	sept-24
Chaufferie de Moimay	1 260 000,00 €	26/06/2017	14/04/2022	09/12/2022	avr-23	mai-23	sept-23
Chaufferie de Gevigney	1 344 000,00 €	23/01/2021	02/09/2022	14/12/2022	juin-23	juil-23	nov-23
Chaufferie de Coisevaux	430 000,00 €	09/05/2022	05/01/2023	avr-23	juin-23	juil-23	nov-23
Chaufferie de Apremont	250 000,00 €	14/03/2022	05/01/2023	avr-23	juin-23	juil-23	nov-23
Chaufferie de Champlitte	1 700 000,00 €	févr-23	transfert de compétence ?				
Chaufferie de Lure	5 700 000,00 €	janv-23	transfert de compétence ?				
Chaufferie de Faverney	1 500 000,00 €	mars-23	transfert de compétence ?				
Chaufferie de Corre	700 000,00 €	janv-23	transfert de compétence ?				
Chaufferie de Dampierre/Salon	1 300 000,00 €	janv-23	transfert de compétence ?				
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul		mars-23	transfert de compétence ?				
Chaufferie de Neurey-les-la-demie		mars-23	transfert de compétence ?				
Ombrières Siège Social	200 000,00 €	AMO lancée le 08/11/22		janv-23			
Rénovation siège social décret tertiaire	??						
PV Courchaton (SEM)			enquête publique en année 2023				
Eolien Montbozon (SEM)		études en année 2023					
PV Colombe les Vesoul	52 000,00 €	08/07/2021				CAO le 16/11/22	
PV Coisevaux	57 000,00 €	04/10/2022				CAO le 16/11/22	
PV Vesoul maison association	77 000,00 €	07/11/2022				CAO le 16/03/22	
PV Echenoz la Meline	37 000,00 €	16/05/2022				CAO le 16/03/22	
PV Franchevelle	25 000,00 €	27/07/2022				janv-23	
PV Preigney	30 000,00 €	18/11/2022				juin-23	
PV Lure	50 000,00 €	28/12/2022				juin-23	
PV Chargey-les-Gray	45 000,00 €	06/05/2022				juin-23	
PV Arc-les-Gray	180 000,00 €	08/07/2022				mars-23	
PV Boulton	50 000,00 €	22/04/2022				juin-23	
PV Malans	20 000,00 €	17/05/2022				juin-23	
PV Perrouse	150 000,00 €	14/10/2022				juin-23	
Total	16 557 000,00 €						

Programmation travaux ENR

Désignation	Montant HT	Echeancier				
		2023	2024	2025	2026	2027
Centrale Hydro Pont sur l'ognon	1 400 000,00 €	20 000,00 €	200 000,00 €	1 180 000,00 €		
Chaufferie de Moimay	1 260 000,00 €	300 000,00 €	960 000,00 €	806 400,00 €		
Chaufferie de Gevigney	1 344 000,00 €	200 000,00 €	1 144 000,00 €	887 040,00 €		
Chaufferie de Coisevaux	430 000,00 €	30 000,00 €	400 000,00 €	305 300,00 €		
Chaufferie de Apremont	250 000,00 €	50 000,00 €	200 000,00 €	165 000,00 €		
Chaufferie de Champlitte	1 700 000,00 €	?	??	??	???	
Chaufferie de Lure	5 700 000,00 €		?	??	??	???
Chaufferie de Faverney	1 500 000,00 €		?	??	???	
Chaufferie de Corre	700 000,00 €	?	??	???		
Chaufferie de Dampierre/Salon	1 300 000,00 €	?	??	??	???	
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul			?	??	???	
Chaufferie de Neurey-les-la-demie			?	??	???	
Ombrières Siège Social	200 000,00 €	200 000,00 €				
Rénovation siège social décret tertiaire		?	??			
Station GNV Luxeuil (abandonné)						
PV Courchaton (CCA)			155 000,00 €			
SEM Côte d'or (capital)				200 000,00 €		
Eolien Montbozon						
Autres projets PV		625 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
Total	15 784 000,00 €	1 425 000,00 €	3 459 000,00 €	383 740,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €

Exemple de Moimay

REFERENCE	Energie actuelle	Puissance	Quantité	Quantité (appoint)	Equivalents Besoins (APD)	Investissement	P4	P3	P2	P1	TOTAL	€ TTC/MWh	RESEAU DE CHALEUR	R1 abonnement	R2 consommation	TOTAL	€ TTC/MWh	ECART
Mairie - RDC	PAC air-eau	9 kW	3 600 kWh		3 600 kWh		0 €	200 €	200 €	1 620 €	2 020 €	224 €	Mairie - RDC	625 €	995 €	1 621 €	180 €	-399 €
Ancien presbytère	fioul	30 kW	2 450 litres		2 444 litres	23 300 €	1 165 €	290 €	500 €	3 620 €	5 575 €	253 €	Ancien presbytère	1 407 €	2 433 €	3 840 €	175 €	-1 734 €
Eglise	fioul		1 120 litres		1 111 litres	12 500 €	625 €	200 €	200 €	1 645 €	2 670 €	267 €	Eglise	2 814 €	1 106 €	3 920 €	392 €	1 250 €
Vignier	fioul	120 kW	8 780 litres		8 778 litres	12 500 €	625 €	400 €	400 €	12 998 €			Vignier	4 300 €	8 738 €			
Bellevue	fioul	90 kW	10 230 litres		10 222 litres			400 €	400 €	15 136 €			Bellevue	6 488 €	10 176 €			
Clairejoie	fioul												Clairejoie	0 €	0 €			
Chalet	propane	45 kW	7,4 tonnes		3,8 tonnes			300 €	300 €	7 751 €			Chalet	3 752 €	4 867 €			
Ste Marie - laverie	fioul				6 670 litres	12 500 €	625 €	400 €	400 €	9 876 €	50 012 €	255 €	Ste Marie - laverie	3 283 €	6 636 €	48 241 €	246 €	-1 771 €
Particuliers (12)													Particuliers (12)					
DECARD Michel	granulés	11 kW	1,5 tonnes		1,6 tonnes	10 000 €	500 €	200 €	200 €	1 011 €	1 911 €	285 €	DECARD Michel	860 €	741 €	1 601 €	239 €	-310 €
MATHEY Ludovic	fioul	20 kW	2 000 litres		1 267 litres	10 000 €	500 €	160 €	160 €	1 876 €	2 696 €	236 €	MATHEY Ludovic	704 €	1 261 €	1 964 €	172 €	-731 €
LACREUSE Ludovic et Gaëlle	granulés	25 kW	4,0 tonnes		4,4 tonnes	10 000 €	500 €	200 €	200 €	2 732 €	3 632 €	201 €	LACREUSE Ludovic et Gaëlle	1 173 €	2 002 €	3 175 €	175 €	-458 €
ADAM Michel	fioul/bois	20 kW	625 litres	16,3 stères	14,6 stères	10 000 €	500 €	200 €	200 €	1 730 €	2 630 €	90 €	ADAM Michel	1 563 €	3 230 €	4 793 €	164 €	2 163 €
DECARD Alain (maison)	fioul/bois		781 litres	20,3 stères	10,0 stères	10 000 €	500 €	200 €	200 €	2 162 €	3 062 €	153 €	DECARD Alain (maison)	1 407 €	2 212 €	3 619 €	181 €	557 €
HERRY Colette	fioul	27 kW	2 500 litres		2 300 litres	10 000 €	500 €	200 €	200 €	3 406 €	4 306 €	208 €	HERRY Colette	1 094 €	2 290 €	3 384 €	163 €	-922 €
GASPARD Cyrille	granulés		2,9 tonnes		2,9 tonnes	10 000 €	500 €	100 €	100 €	1 812 €	2 512 €	209 €	GASPARD Cyrille	860 €	1 327 €	2 187 €	182 €	-324 €
JEANNIN Etienne	bois		12,0 stères		8,0 stères	10 000 €	500 €	100 €	100 €	594 €	1 294 €	81 €	JEANNIN Etienne	1 094 €	1 770 €	2 864 €	179 €	1 570 €
LEMESTRE Véronique	fioul/bois		519 litres	13,5 stères	5,5 stères	10 000 €	500 €	200 €	200 €	1 436 €	2 336 €	212 €	LEMESTRE Véronique	704 €	1 217 €	1 920 €	175 €	-416 €
BERNET ROLLANDE Louis	fioul	29 kW	1 000 litres		1 000 litres	10 000 €	500 €	220 €	220 €	1 481 €	2 421 €	269 €	BERNET ROLLANDE Louis	860 €	995 €	1 855 €	206 €	-565 €
GODEY Christophe	bois/fioul/aérothermie		15,0 stères	1 500 litres	6,5 stères	10 000 €	500 €	440 €	440 €	2 964 €	4 344 €	334 €	GODEY Christophe	782 €	1 438 €	2 220 €	171 €	-2 124 €
GAILLARD	PAC air-eau	14 kW	4 933 kWh		5 920 kWh	10 000 €	500 €	200 €	200 €	2 664 €	3 564 €	241 €	GAILLARD	938 €	1 637 €	2 575 €	174 €	-989 €
TOTAL		440 kW				180 800 €	9 040 €	4 610 €	4 820 €	76 514 €	94 984 €	191 €	TOTAL	34 710 €	55 071 €	89 781 €	180 €	-5 203 €

_ avec un emprunt à 3% sur le reste à charge (460 000 € environ, le projet est équilibré (peu de gain avec le bois))

_ si emprunt sur la totalité (1 260 000 €), le projet ne passe plus

APPEL A PROJETS « DISSIMULATION DE RESEAUX 2023 »

Lettre	Numéro	Commune	Observations	Montant HT avec FIMO	Date Délibération	TOTAL Maxi 100 points + 30 points si année 2	RANG /27
F	8393	SAULX	Dossier reporté en 2022. Périmètre MH. Centre bourg, coordination voirie et AEP	131 400 €	02/07/2021	110	1
A	5989	MOIMAY	Pas de coordination réseaux et voirie. Travaux liés à travaux AERCE Villersexel A8067. Dossier reporté en 2022. Périmètre MH	27 375 €	01/03/2022	105	2
B	8141	GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	Coordination AEP + EU prévu par CCPR - Travaux voirie prévu en 2024. Dossier reporté en 2022	120 450 €	09/06/2021	95	3
B	8861	PIN	Travaux liés à la 1ère tranche financée en 2022. Coordination voirie et AEP. Centre bourg, périmètre MH	45 990 €	16/06/2022	80	4
E	8947	CUBRY-LES-FAVERNEY	Coordination travaux EU 2023. Pas de voirie. Travaux liés à la 1ère tranche financés en 2022. Centre bourg, proximité Eglise	54 750 €	10/10/2022	80	4
F	8402	MOLLANS	Coordination travaux EU 2022. Travaux voirie études en cours. Réalisation prévus à la suite de l'enfouissement. Proximité Eglise, périmètre MH	124 830 €	02/11/2022	80	4
B	8982	MARNAY	Coordination voirie et AEP en 2023. Périmètre MH	72 708 €	24/11/2022	80	4
E	9076	BASSIGNEY	Coordination réseaux humides 2023 et voirie en 2024. Centre bourg	76 979 €	16/12/2022	80	4
B	8491	VORAY-SUR-LOIGNON	Coordination réseaux humides 2023 et voirie 2024. Périmètre MH	160 746 €	21/12/2022	80	4
B	8733	MONTARLOT-LES-RIOS	Travaux voirie études en cours. Réalisation prévus à la suite de l'enfouissement. Dossier reporté en 2022	61 868 €	24/02/2022	75	10
F	8335	COLOMBE-LES-VESOUL	Coordination voirie 2023. Dossier reporté en 2022	85 958 €	04/11/2022	75	10
A	8067	VILLERSEXEL	A réaliser en coordination avec le dossier de Moimay A5989. Périmètre MH	63 510 €	07/11/2022	75	10
G	8975	VESOUL	Coordination réseaux humides travaux terminés fin 2022. Coordination voirie avril 2023	106 872 €	20/12/2022	75	10
E	9065	FLEUREY-LES-FAVERNEY	Coordination travaux EU + AEP réalisés et voirie 2024. Travaux liés aux 2 premières tranches financées en 2021 et 2022. Centre village	27 375 €	05/12/2022	70	14
A	7715	CHALONVILLARS	Coordination extension pour des parcelles 2023 et voirie 2024 (études en cours)	60 992 €	24/10/2022	65	15
G	8868	NAVENNE	Travaux en coordination avec réseaux CAV en 2022 et voirie commune en 2023	48 016 €	03/11/2022	65	15

Lettre	Numéro	Commune	Observations	Montant HT avec FIMO	Date Délibération	TOTAL Maxi 100 points + 30 points si année 2	RANG /27
A	8305	ROYE	Travaux liés à la 1ère tranche financée en 2022. Coordination voirie et travaux ENEDIS HTA	176 295 €	23/11/2022	65	15
A	8917	LUZE	Coordination travaux voirie en 2023. Travaux liés à un renforcement de réseau	150 458 €	05/12/2022	65	15
B	8819	NEUVILLE-LES-CROMARY	Coordination travaux voirie en 2023. Travaux suite à viabilisation de parcelles	75 884 €	15/06/2022	45	19
A	8878	MAGNY-VERNOIS	Coordination voirie CCPL 2024	352 590 €	14/12/2022	45	19
B	7161	MOTÉY-BESUCHE	Pas de coordination. Travaux faisant suite aux différentes tranches déjà réalisées. Centre bourg, périmètre MH	119 508 €	02/09/2022	35	21
E	8389	GRATTERY	Pas de coordination. Centre village. Travaux faisant suite aux différentes tranches déjà réalisées. Travaux possibles en 2024	136 437 €	03/10/2022	35	21
TOTAL HT avec FIMO				2 280 989 €			
E	8798	MENOUX	Pas de coordination réseaux ni voirie. Centre village, proximité Mairie	72 051 €	03/11/2022	35	21
E	8900	SCYE	Pas de coordination réseaux ni voirie. Centre village. Travaux faisant suite aux différentes tranches déjà réalisées.	83 658 €	02/12/2022	35	21
E	8514	VERNOIS-SUR-MANCE	Pas de coordination. Centre village. Travaux faisant suite aux différentes tranches déjà réalisées	145 033 €	03/12/2022	35	21
B	9021	CHARCENNE	Pas de coordination réseaux ni voirie. Périmètre MH	144 540 €	16/12/2022	35	21
F	8944	LANTERNE-ET-LES-ARMONTS (LA)	Travaux financés par le propriétaire (résidence secondaire)	21 572 €	10/11/2022	20	27

 dossiers retenus

 dossiers non retenus

- ✓ **22 opérations à programmer : 2 280 989 € HTVA de travaux**
- ✓ **5 opérations à décaler en 2024 : 466 853 € HTVA de travaux**
avec un passage du taux de participation du SIED 70 de 70% à 60 %, (Bureau syndical le 14 septembre 2022)

Pour mémoire, appel à projets 2022 :

dotation de 1 500 000 € de fonds propres du syndicat

35 opérations programmées pour 2 980 700 € HTVA

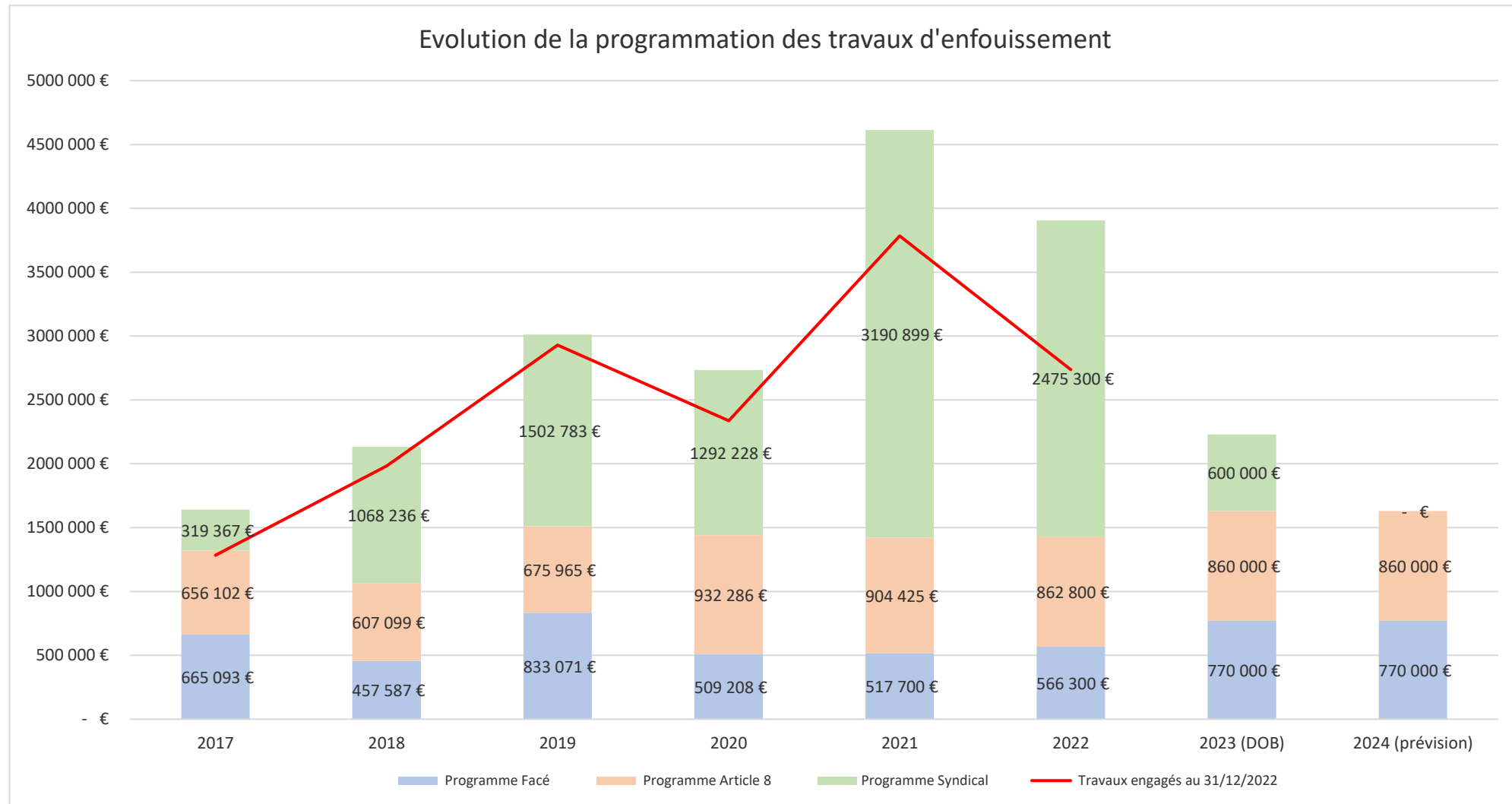
8 opérations décalées sur 2023 pour un montant de 793 000 € HTVA

Propositions :

- Dotation 2024 de cet appel à projets à 350 000 € de fonds propres du SIED 70 (soit environ 1 650 000 € HTVA de travaux)
- Etudes à demander au syndicat avant le 1^{er} septembre 2023
- Délibération et questionnaire à transmettre avant le 31/12/2023
- Jury à réunir début janvier 2024

Pour mémoire : passage du taux de participation du SIED 70 de 70% à 60%

APPEL A PROJETS « DISSIMULATION DE RESEAUX 2023 »



Propositions :

- Prévoir une pénalité pour les opérations n'ayant pas fait l'objet d'un démarrage dans les 2 ans, et représentés au jury ? -30 points
- Prévoir un critère supplémentaire pour les ex-aequo ? Date de la délibération de la commune

Les travaux 2023

SITUATION AU 11/01/2023

DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2023

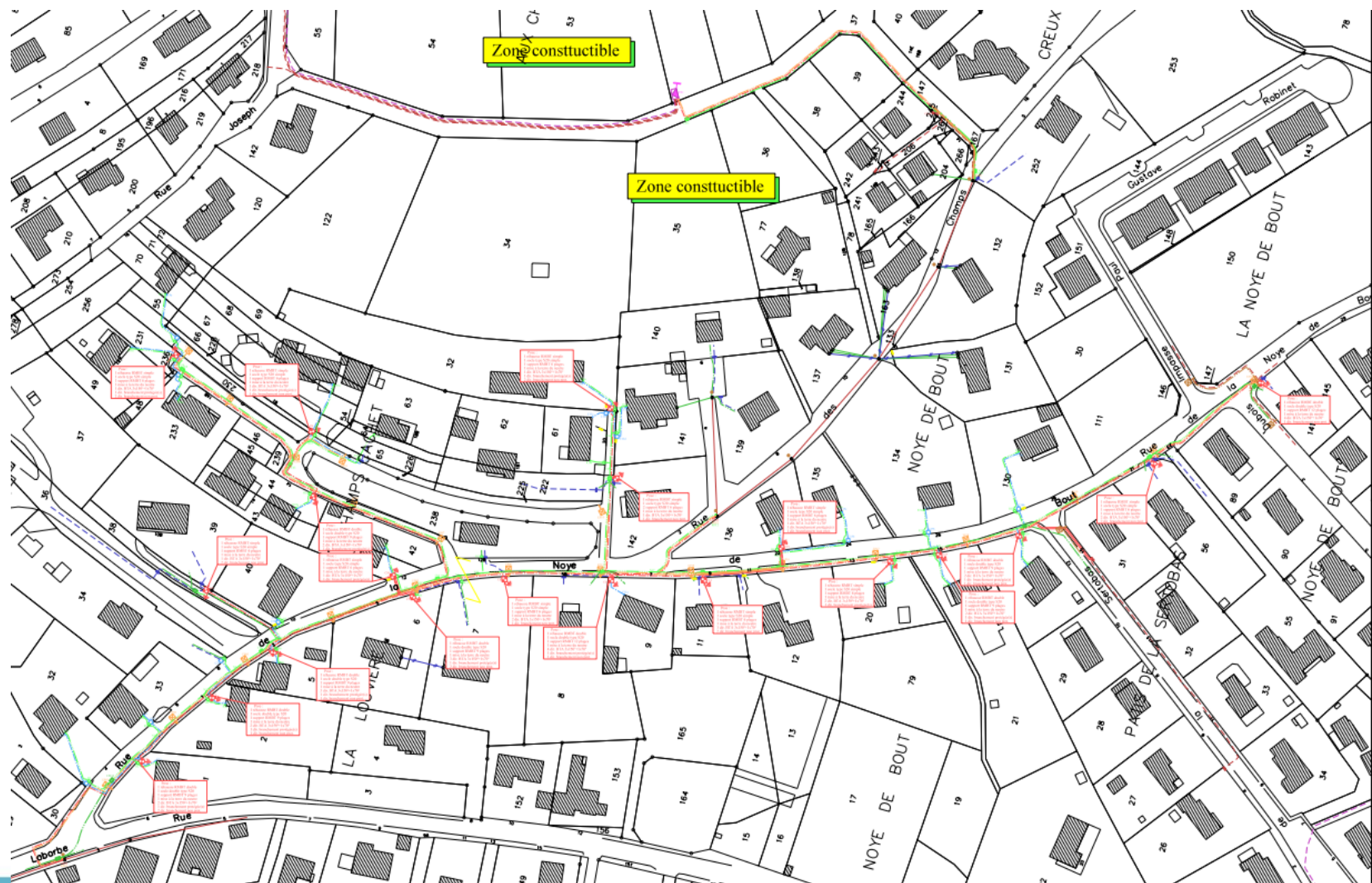
Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (DOB 30/11/2022)	Montant HTVA des travaux proposés le 11/01/2023	Montant HTVA de programmation 2023 disponible		Travaux en attente de programmation
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE						
FACE	tranche A/B : renforcement	1 370 000 €	1 280 200 €	89 800 €	6,55%	€ -
	tranche A/B : extension	230 000 €	51 300 €	178 700 €	77,70%	€ -
	tranche S : sécurisation fils BT nus	710 000 €	655 000 €	55 000 €	7,75%	€ -
	tranche C : aménagement esthétique	770 000 €	771 542 €	-1 542 €	-0,20%	€ -
Sdpe	renforcement et sécurisation hors FACÉ	0 €	0 €	0 €	0,00%	€ -
	aménagement esthétique A8	860 000 €	870 470 €	-10 470 €	-1,22%	€ -
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	500 000 €	638 976 €	-138 976 €	-27,80%	466 854 €
	Suppression de cabines hautes	100 000 €	0 €	100 000 €	100,00%	€ -
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	2 000 000 €	247 800 €	1 752 200 €	87,61%	€ -
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	300 000 €	9 400 €	290 600 €	96,87%	€ -
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		6 840 000 €	4 524 689 €	2 315 311 €	33,85%	466 854 €

Les travaux 2023

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA sans FIMO des travaux du programme (DOB 30/11/2022)	Montant HTVA des travaux proposés le 11/01/2023	Montant HTVA de programmation 2023 disponible		Travaux en attente de programmation
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :						
S _{EP}	Eclairage public : optimisation	300 000 €	0 €	300 000 €	100,00%	29 305 €
	Eclairage public	850 000 €	641 044 €	208 956 €	24,58%	130 930 €
S _{GCT}	Génie civil communications électroniques	1 000 000 €	488 648 €	511 352 €	51,14%	111 650 €
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		2 150 000 €	1 129 692 €	1 020 308 €	47,46%	271 885 €

Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage		Montant global de la participation du SIED 70 (DOB 30/11/2022)	Montant HTVA des travaux proposés le 11/01/2023	Montant HTVA de programmation 2023 disponible		Travaux en attente de programmation
Participation du SIED 70		150 000 €	4 249 €	145 751 €	97,17%	26 222 €

496 390 €



Convention de groupement d'achat transformateurs

- Un nouveau groupement d'achat avec le SDED52 et le SYDED 25 pour la passation d'un accord-cadre à marchés subséquents à bons de commande visant la fourniture de postes de transformation, de transformateurs et d'armoires de coupures HTA ainsi que les différents matériels qui les équiperont avait été validé en mars 2022.
- La consultation mise en ligne le 18 septembre 2022 a été déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offres du 16 novembre 2022 pour cause de candidatures irrégulières et inappropriées.
- Entretemps, le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) a souhaité pouvoir rejoindre le groupement. Cette possibilité est ouverte, par voie d'avenant, en application de l'article 5 de la convention. Il est proposé de valider l'avenant correspondant.

Marché d'achat de transformateurs

- La consultation a été déclarée infructueuse par la Commission d'Appels d'Offres du 16 novembre dernier pour cause de candidature irrégulière et inappropriée :
 - 1 seul candidat par lot (EPSYS et TRANSFIX qui font partie du même groupe)
 - Offres signées avec des modifications substantielles :
 - Modification des formules de révision
 - Origine des indices en septembre 2022 plutôt que octobre
 - Valeur de références mensuelles à M-1 plutôt que M-3
 - Demande de négociation de prolongation de délais avant application des pénalités
 - Pénalités libératoires
 - Plafonnement des pénalités à 10%
 - Remarques techniques sur l'évolution des normes et des matériels

Marché d'achat de transformateurs

- Une nouvelle consultation a été lancée le 08/12/2022, en intégrant le SYDESL 71, et en augmentant ainsi les volumes de commande.

	Estimations 2019-2025	Facturation 2019-2022	Estimations 2023-2029 (hausse des prix prise en compte +20%)	Montants maxi du nouveau DCE
SDED 52	1 000 000€ HT	?	1 500 000€ HT	20 000 000€ HT
SYDED 25	/	/	5 500 000€ HT	
SYDESL	/	/	4 500 000€ HT	
SIED 70	2 100 000€ HT	<i>1 115 000€ HT 800 000€ HT de commandes</i>	4 000 000€ HT	
TOTAL	3 100 000€ HT	/	16 500 000€ HT 2 750 000€ HT / an	

Marché d'achat de transformateurs

- La remise des offres est fixée au 20 janvier 2023
- Les critères de jugements des offres de l'accord-cadre

Critères	Pondération
• Valeur technique	20%
• Assistance technique et service après-vente	25%
• Performances en matière de protection de l'environnement	15%
• Prix (indicatifs)	25%
• Délais (indicatifs)	15%

Marché d'achat de transformateurs

- Les critères de jugements des offres des marchés subséquents annuels

Critères	Pondération
• Prix	Entre 65 et 80%
• Délais	Entre 20 et 35%

Les prix et les délais proposés par les candidats ne pourront pas excéder 30% des prix et délais maximum annoncés dans l'offre de l'accord-cadre

Marché d'achat de transformateurs

➤ Les principales modifications du nouveau dossier de consultation

- Modification de la pondération des critères de jugement des offres
- Modification des formules de révision
- Plafonnement des pénalités à 10%, pour une pénalité maximale après 30 jours de retard,
- 6 lots au lieu de 5 (lot spécifique aux « postes ruraux compacts simplifiés »)
- Prix et délais des marchés subséquents avec +30% maxi par rapport aux prix annoncés à l'accord-cadre (au lieu de 50% pour les délais)
- Modification du grutage forfaitaire au-delà de 7 mètres. Prix entre 7 et 10 mètres, au-delà, sur devis.

Il est proposé au Bureau syndical de valider ce nouveau DCE et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir.

Fourniture des luminaires, mâts et accessoires d'éclairage public

- Le SIED 70 achète directement les matériels d'éclairage public via 2 accords cadres dissociés :
 - Fourniture de luminaires, de mâts et d'horloges astronomiques pour l'éclairage public (matériel courant sans préoccupation esthétique).
 - Fourniture de luminaires, projecteurs, mâts et accessoires d'éclairage public présentant un caractère esthétique prononcé.
- Notifié en 2018, le second accord-cadre s'est achevé le 13 décembre dernier.

Fourniture des luminaires, mâts et accessoires d'éclairage public

- 2 lots :
 - Lot n°1 : mâts candélabres, crosses, consoles et accessoires
 - Lot n°2 : luminaires, projecteurs et accessoires
- Accord-cadre de 4 ans (2 ans + 2 x 1 an), le syndicat étant pouvoir adjudicateur,
- Marchés subséquents, affaire par affaire, au fil des besoins,
- Pour la durée maximale de 4 ans, estimation de 4 000 000€ HT.

Fourniture des luminaires, mâts et accessoires d'éclairage public

- La remise des offres est fixée au 3 février 2023.
- Les critères prix et délais sont intégrés dans le jugement des offres de l'accord-cadre.

Fourniture des luminaires, mâts et accessoires d'éclairage public

➤ Les critères de jugement des offres de l'accord-cadre

Critères	Pondération
• Valeur technique	40%
• Assistance technique et service après-vente	20%
• Performances en matière de protection de l'environnement	10%
• Prix (indicatifs)	20%
• Délais (indicatifs)	10%

Fourniture des luminaires, mâts et accessoires d'éclairage public

- Les critères de jugement des offres des marchés subséquents

Critères	Pondération
• Prix	40%
• Esthétique	40%
• Délais de livraison	20%

- Lorsque le SIED 70 demande une étude photométrique

Critères	Pondération
• Prix	35%
• Esthétique	25%
• Résultats photométriques	25%
• Délais de livraison	20%

Fourniture des luminaires, mâts et accessoires d'éclairage public

Date de remise des offres des consultations en cours

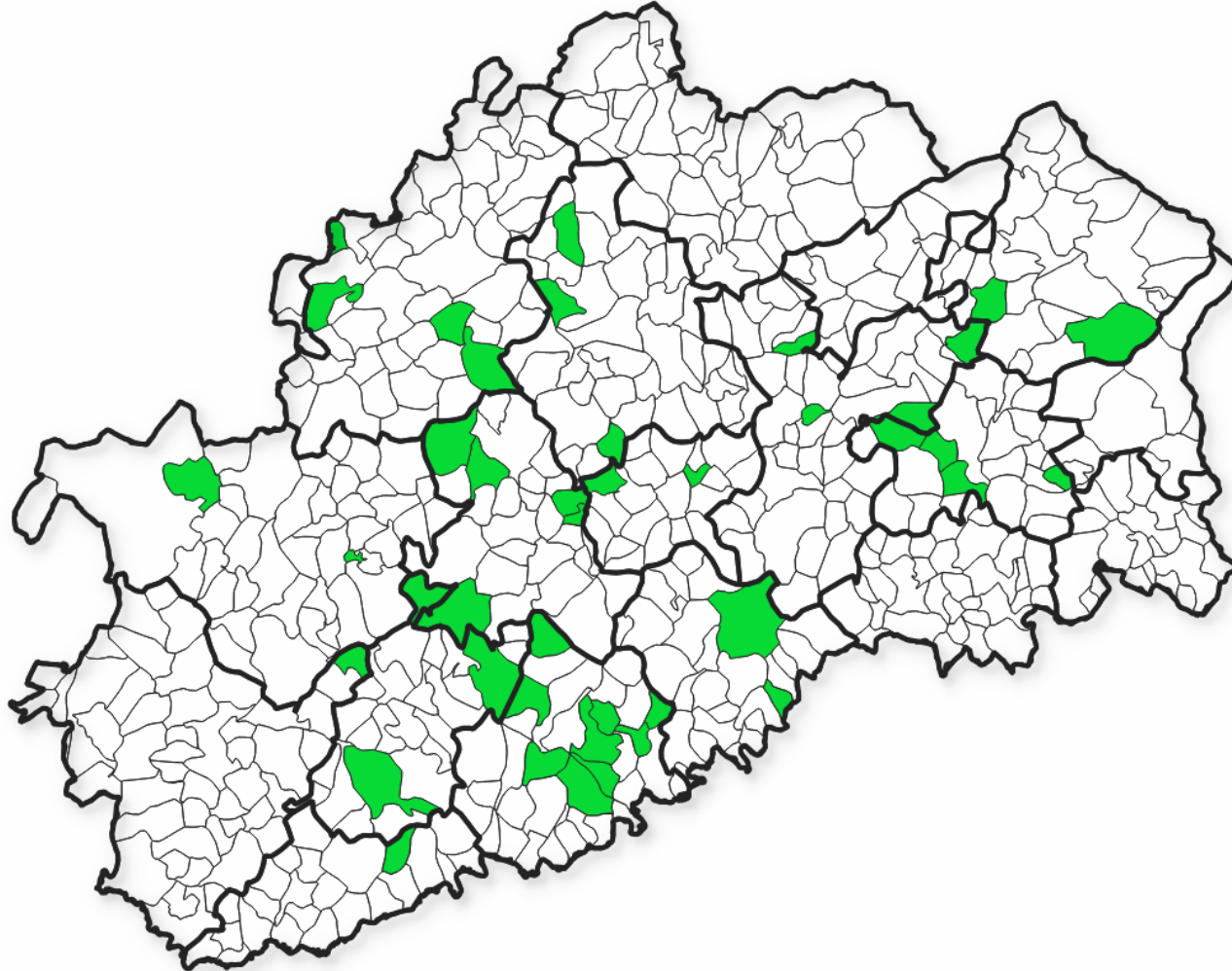
- Fourniture postes de transformation et transformateurs : 20 janvier 2022
- Fourniture éclairage public à caractère esthétique prononcé : 3 février 2022
- Travaux et maintenance Eclairage public : 24 février 2023 (à mettre en ligne)

Date de fin de validité des marchés subséquents

- Marché travaux AC 46 : date de fin du 1^{er} marché subséquent annuel : 30 mars 2022
- Marché fourniture EP courant AC 44 : date de fin du 2^{ème} marché subséquent annuel : 30 mars 2022

Marché de maintenance d'éclairage public

42 communes « adhérentes » au service maintenance au 31 décembre 2022

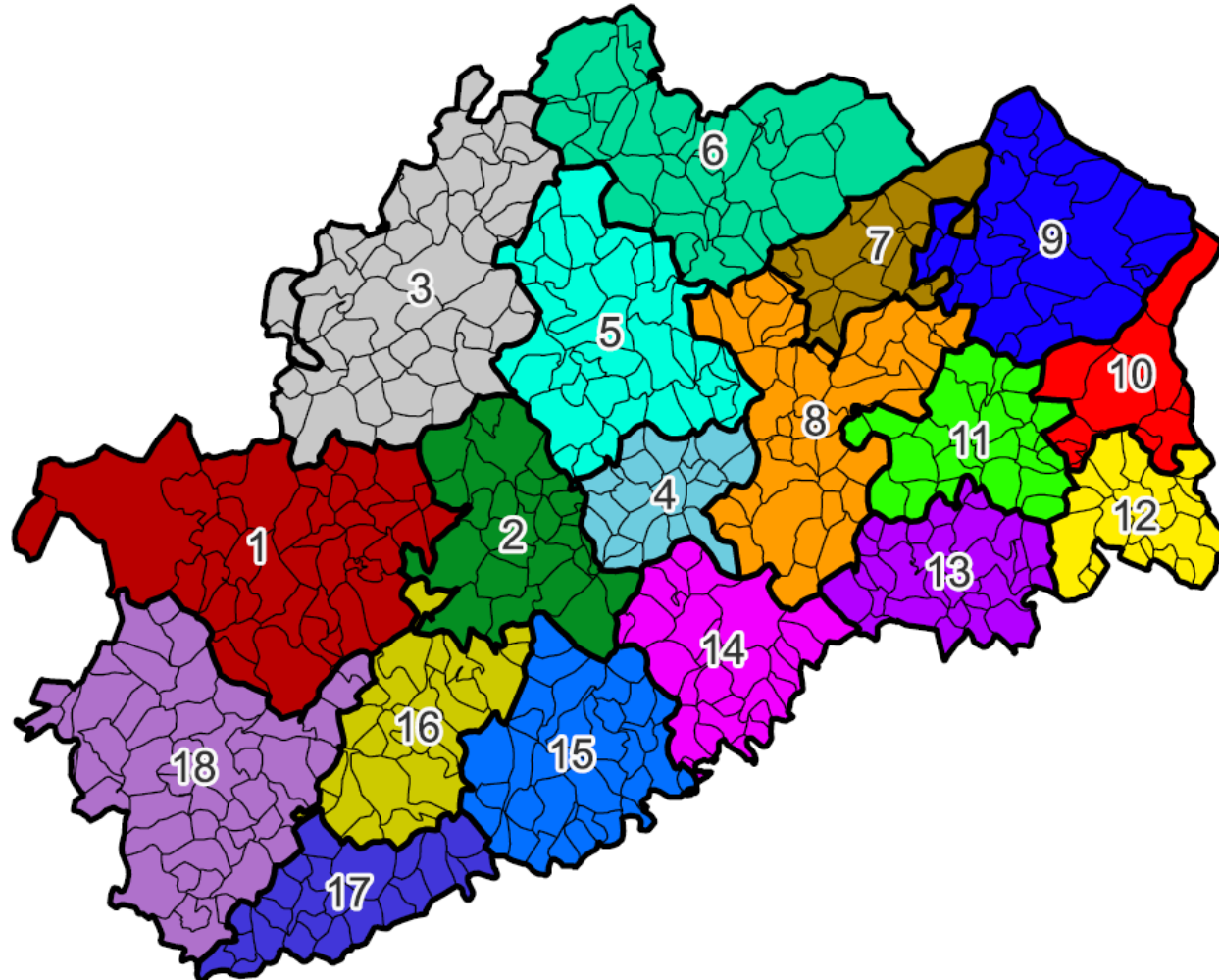


Marché de maintenance d'éclairage public

- Marché de travaux et de maintenance.
- 18 lots géographiques (les communautés de communes), 4 lots maximum par candidat.
- 2 000 000€ HT maximum.
- Accord-cadre à bons de commandes, de 3 ans (1 an ferme reconductible 2 x 1 an).
- Bordereau des prix vierge à compléter par les candidats.

Marché de maintenance d'éclairage public

18 lots géographiques



Marché de maintenance d'éclairage public

- Pas de terrassement prévu dans le marché (géo-référencement difficilement réalisable par les artisans locaux).
- 2 chapitres de prix : Travaux et Maintenance, actualisés avec les indices INSEE TP12a et TP12b.
- Facturation des travaux similaire aux marchés actuels de travaux, sur logiciel interne au syndicat, à la fin de chaque affaire.
- Facturation mensuelle des prestations de maintenance à l'acte.
- Facturation trimestrielle des prestations de maintenance forfaitaire.

Marché de maintenance d'éclairage public

➤ Maintenance forfaitaire annuelle

FORFAITS ANNUELS	Maintenance telle que définie aux CCAP et CCTP, comprenant pour les luminaires : la vérification de l'inventaire du patrimoine, la maintenance corrective et préventive des foyers lumineux, la vérification des supports, la mise à jour de la GMAO, toutes sujétions comprises hors modules LEDS et drivers pour les armoires : la maintenance préventive et curative des armoires, le marquage ou la fourniture, la pose et le maintien de l'étiquetage, le relevé des consommations, et mise à jour de la GMAO, toutes sujétions comprises, hors horloges astronomiques et systèmes de variation et/ou régulation de tension
Forfait annuel par point lumineux de catégorie 1	Catégorie 1 : borne basses, encastrés de sol, ... Point lumineux ne nécessitant pas la mise en œuvre d'un système d'accès particulier (nacelle, ...), quelque soit le type de source
Forfait annuel par point lumineux de catégorie 2	Catégorie 2 : Point lumineux nécessitant la mise en œuvre d'un système d'accès particulier (nacelle, ...), équipé de lampe à décharge (SHP, IM, ...)
Forfait annuel par point lumineux de catégorie 3	Catégorie 3 : Point lumineux équipés d'appareillage leds, hors catégorie 1 et luminaires équipés de lampes leds à culot
Forfait annuel par armoire	

Marché de maintenance d'éclairage public

➤ Critères de sélection

Critères	Pondération
• Prix des prestations	60%
• Valeur technique	30%
➤ Moyens humains affectés à la mission	(15%)
➤ Moyens matériels affectés à la mission	(15%)
• Performances en matière de protection de l'environnement	10%

Marché de maintenance d'éclairage public

RAPPEL : Les délais d'intervention

Points lumineux isolés (de 1 à 3 points)	Rue ou quartier (à partir de 4 points consécutifs)	Interventions d'urgence
Rétablissement dans un délai de 15 jours	Rétablissement dans un délai de 4 jours	Intervention dans un délai de 4 heures

Il est proposé au Bureau syndical de valider ce nouveau DCE et d'autoriser monsieur le président à signer le marché à intervenir

Charte CEE « coup de pouce chauffage »

- Le dispositif « coup de pouce » se place dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).
- "Coup de pouce Chauffage des bâtiments"
- Cette opération a pour objectif d'inciter financièrement les consommateurs finals, notamment ceux en situation de précarité énergétique, à rénover les moyens de chauffage de leur logement.
- Le signataire de la charte s'engage à mettre en place une offre à destination des ménages et de leurs bailleurs, ou d'un syndicat de copropriété, pour diverses opérations qui prévoient les incitations financières suivantes dont :

Charte CEE « coup de pouce chauffage »

- la mise en place d'une chaudière biomasse neuve de classe 5, réalisée conformément à la fiche d'opération standardisée CEE BAR-TH-113 en vigueur en remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz.
- le raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération, réalisé conformément à la fiche d'opération standardisée CEE BAR-TH-137 en vigueur en remplacement d'une chaudière collective au charbon, au fioul ou au gaz.

En contrepartie, il bénéficie de la bonification prévue par l'article 3-6 de l'arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie, pour les opérations engagées postérieurement à la date de prise d'effet de la charte et jusqu'au 31 décembre 2025 et achevées au plus tard le 31 décembre 2026.

Charte CEE « coup de pouce chauffage »

Il est précisé que le SIED 70 contribue déjà au financement des collectivités bailleurs via l'appel à projets MDE bâtiments pour des rénovations de logements et qu'il n'est pas prévu d'étendre ce dispositif d'aide au-delà des bénéficiaires actuels.

Il est proposé au Bureau syndical d'adhérer à ce dispositif dans le cadre de ce financement.

Modification du guide des aides

Bois Energie :

Le SIED 70 aide à la réalisation des chaufferies bois (bois plaquettes, granulés, bûches) avec ou sans réseau de chaleur ainsi que les extensions de réseau de chaleur, hors renouvellement, à hauteur de 40 % du montant HT des travaux d'un plafond de subvention de 200 000 € pour un projet établi suite à un audit énergétique ou une étude de faisabilité favorable.

Subventions distribuées :

1 107 879,23 € sur 4 ans

taux moyen sur 4 ans : 28%

moyenne annuelle : 276 969,81 €

moyenne par projet : **44 315,17 €**

Bois Energie : liste des communes concernées

COLLECTIVITE	BATIMENTS	Montant investissement € HT	Puissance	Montant notifié	Taux de subvention sur investissement
COURCHATON	Mairie, logements Grange, logements séniors	155 000,00 €	100 kW	28 000,00 €	18%
RONCHAMP	Bâtiments communaux centre-bourg	780 940,00 €	400	160 000,00 €	20%
SAINT-REMY-EN-COMTE	MAM	27 900,00 €	15	6 000,00 €	22%
ABONCOURT-GESINCOURT	Logements presbytère	22 759,00 €	15 kW	6 000,00 €	26%
SAINT-REMY-EN-COMTE	Mairie	60 100,00 €	30 kW	12 000,00 €	20%
VALAY	Ecoles, périscolaire, maisons jumelles, maison bleue	500 000,00 €	120 kW	48 000,00 €	10%
FROIDECONCHE	Ecoles, bibliothèque	134 096,60 €	60 kW	24 000,00 €	18%
CHENEBIER	Mairie/Ecole	142 396,32 €	70 kW	28 000,00 €	20%
BOUGNON	2 chaudières granulés pour l'école et la mairie	91 095,32 €	81 kW	36 438,13 €	40%
AVRIGNEY-VIREY	2 chaudières granulés pour l'ancienne cure et la mairie	193 494,00 €	90 kW	77 397,60 €	40%
AMANCE	Mairie/gymnase	176 206,67 €	100 kW	38 461,76 €	22%
LARRET	Mairie/école	21 559,75 €	25 kW	8 575,66 €	40%
CHAMPEY	1re extension RC	33 065,02 €		13 226,00 €	40%
FRESSE	Ancienne poste	30 654,06 €	18 kW	12 261,62 €	40%
VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY	Ecoles/Logements/Pompiers	111 032,88 €	60 kW	42 857,16 €	39%
Syndicat de regroupement scolaire de VITREY SUR MANCE	Ecole	75 842,00 €	70 kW	30 336,80 €	40%
COLOMBE-LES-VESOUL	Ancienne cure	40 962,71 €	21 kW	16 385,08 €	40%
SIED 70	Extension RC SCEY - raccordement DOJO	18 908,56 €		7 563,42 €	40%
SIED 70	Extension RC SCEY - raccordement Médiathèque Echo System	160 500,00 €		64 200,00 €	40%
SIED 70	Extension RC MARNAY - raccordement Mme Lescure	23 700,00 €		9 480,00 €	40%
SIED 70	Extension RC GY - raccordement EHPAD	197 800,00 €		79 120,00 €	40%
SORANS-LES-BREUREY	Mairie	43 710,00 €	32 kW	17 484,00 €	40%
SYTEVOM - ARC LES GRAY	Recyclerie			24 000,00 €	#DIV/0!
ANDORNAY	Nouvelle mairie	65 000,00 €	32 kW	26 000,00 €	40%
CHAMPEY	2e extension RC	543 816,16 €		156 284,00 €	29%
VOUHENANS	Mairie/logements/salle communale	293 000,00 €	60 kW	117 200,00 €	40%
CCPL	Extension du siège social	116 520,00 €	75 kW	46 608,00 €	40%

CHAUFFERIE BIOMASSE DE VOUHENANS

SIMULATION ADEME/FEDER/DSIL

TRAVAUX	TOTAL	Dépenses éligibles ADEME		Dépenses éligibles FEDER		Dépenses non éligibles FEDER/ADEME	
Génie civil chaufferie et silo	33 925				33 925		0
Chaudière bois	107 075				107 075		0
Hydraulique chaufferie	18 975				18 975		0
Réseau de chaleur	71 875				71 875		0
Chaudière appoint-secours							0
Sous-stations							0
Hydraulique secondaire							0
ECS	10 350						10 350
Dépose	10 350						10 350
Total travaux	252 550		0		231 850		20 700
Ingénierie	40 450		7 700		18 590		14 160
Total investissements	293 000		7 700		250 440		34 860
Référence					23 100		
Assiette éligible	293 000		7 700		227 340		34 860

SUBVENTIONS								
ADEME	5 390	1,8%		5 390	70,0%		0,0%	0,0%
Conseil régional BFC	0	0,0%			0,0%		0,0%	0,0%
FEDER	104 106	35,5%			0,0%	104 106	41,6%	0,0%
DETR/DSIL	83 690	28,6%		770	10,0%	55 032	22,0%	27 888 80,0%
SIED 70	0	0,0%			0,0%		0,0%	0,0%
Total subventions	193 186	65,9%		6 160 80,0%		159 138 63,5%		27 888 80,0%
Reste à financer	99 814	34,1%		1 540 20,0%		91 302 36,5%		6 972 20,0%

Modification du guide des aides

- **L'appel à projets FEDER** ne concerne pas les chaudières granulés <40kW (possible pour les chaudières granulés >40kW uniquement si la solution en plaquettes forestières n'est pas possible), les chaudières bois-bûches, les projets avec un taux d'ENR dans le réseau < 65 %. Le plancher minimal de subvention est 50 000 € et le taux d'aide est de 50 % sur les dépenses éligibles auxquelles le coût de la solution de référence est déduit. Le TTS maximum possible est de 80 % mais il est déterminé par la notation du projet. Il peut descendre à 34 %.
- **L'aide Région BFC pour les chaufferies** ne concerne pas les chaudières granulés pour les constructions neuves, les chaudières granulés <40kW (possible pour les chaudières granulés >40kW uniquement si la solution en plaquettes forestières n'est pas possible), les chaudières bois-bûches, les renouvellements de chaudière à l'identique. Le taux d'aide peut être de 50 % avec un TTS de 80 % pour les projets financés sur le régime de minimis ou hors secteur concurrentiel. Dans le cas d'un projet dans le secteur concurrentiel, le TTS est de 45 % et le taux max de l'aide Région est de 45 %. L'assiette éligible est la même que pour le FEDER.
- **L'aide Région BFC pour les réseaux de chaleur**, il y a aussi les 3 régimes : de minimis, non concurrentiel et concurrentiel. Pour le dernier régime, les taux sont les mêmes que pour l'aide chaufferie. Pour les deux autres, le taux d'aide Région est de 60 % avec un TTS de 80 %. Les extensions de réseau sont aidées à hauteur de 700 €/tonne de CO2 fossile évitée par an.

Modification du guide des aides

Compte tenu de la rentabilité manifeste de cette source d'énergie comparée au fioul, au gaz et à l'électricité, à la demande grandissante dans ce domaine et aux autres aides mobilisables dans ce domaine, il est proposé de ramener le plafond de subvention à :

- 50 000 € sur le territoire des communes où le SIED 70 perçoit la TCFE,
- 25 000 € sur le territoire des communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE.

Modification du guide des aides

Bois Energie :

En outre, afin de permettre de bénéficier du dispositif « coup de pouce chauffage », il est proposé de mettre en place une aide, au bénéfice des communes et EPCI de Haute-Saône de :

- 700 €, au moins, par logement raccordé pour une opération au bénéfice d'un ménage modeste.
- 450 €, au moins, par logement raccordé pour une opération au bénéfice des autres ménages pour le raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération, réalisé conformément à la fiche d'opération standardisée CEE BAR-TH-137 en vigueur.

Modification du guide des aides

Extension de réseaux pour IRVE :

Il est proposé de modifier la participation du syndicat pour les extensions du réseau pour un équipement exceptionnel, y compris postes et raccordements HTA et BT nécessités par tout usager demandant plus de 120 kVA en limitant la participation comme suit :

- Participation du syndicat pour l'installation d'une borne pour véhicule électrique ou hybride rechargeable : 55% → 40%.

Modification du guide des aides

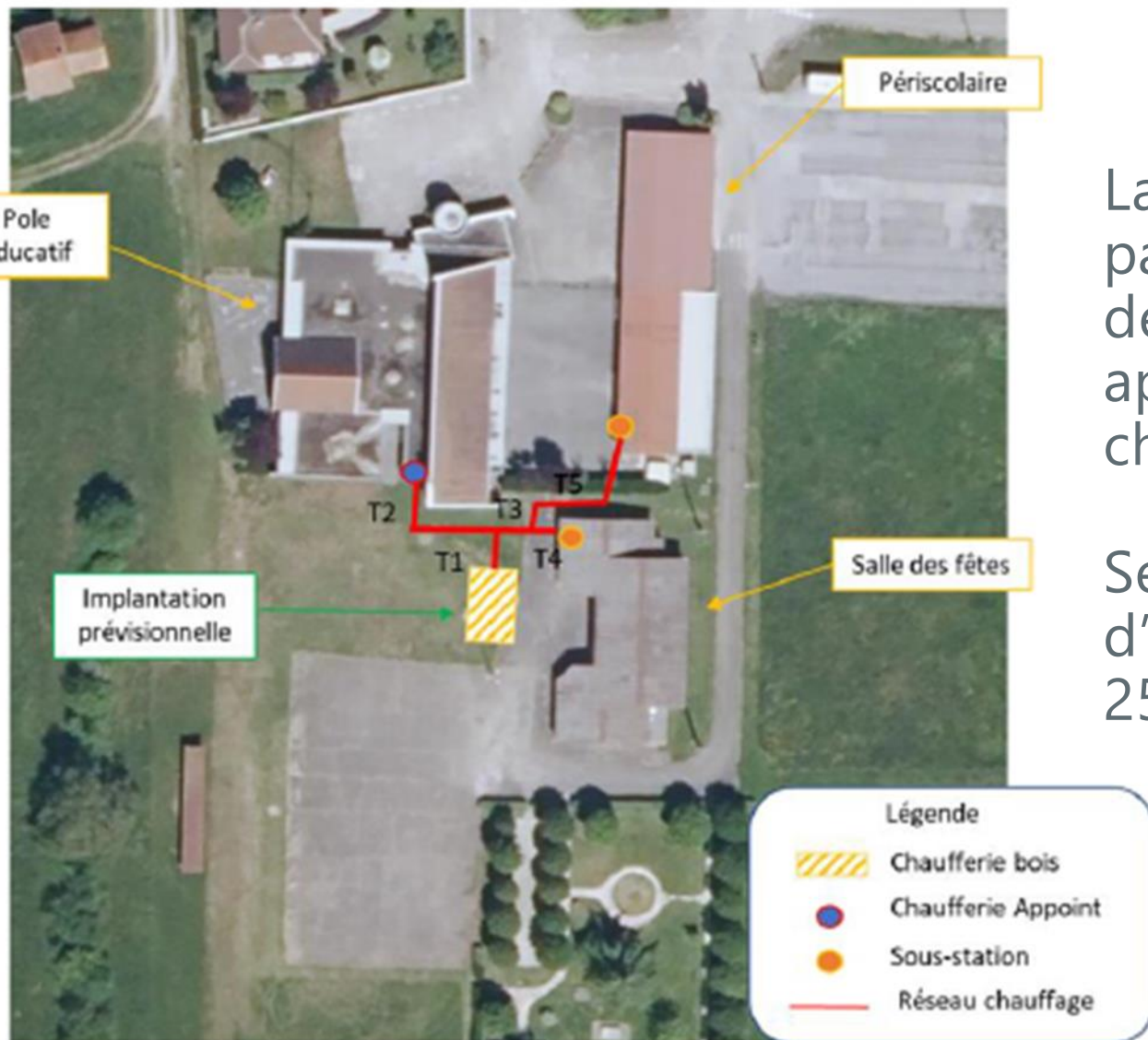
Eclairage public : aide au renouvellement de luminaires :

Le Bureau syndical est informé de la mise en place par l'Etat d'un Fonds Vert destiné, entre autres objectifs, à aider les collectivités à passer leur éclairage public en leds.

Les modalités de mise en œuvre de ce fonds pour la Haute-Saône ne sont pas connues à ce jour.

Dans l'attente de la communication de cette information, il est proposé de suspendre les aides du syndicat, pour le renouvellement avec économie de 50 %, plafonnées à 450 € par luminaire rénové par un luminaire à LED (pour mémoire 80% d'aides en 2022).

Chaufferie de Apremont – demandes de subvention



La production de chaleur sera réalisée par une chaudière bois d'une puissance de 60 kW, avec une chaudière fioul en appoint-secours de 120 kW. Le réseau de chaleur aura une longueur de 60 m.

Selon les estimations du bureau d'études, ce programme est évalué à 250 000 € HT, frais d'ingénierie compris.

Chaufferie de Apremont – demandes de subvention

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet Assiette éligible ADEME	8 163 €	ADEME	5 714 €	70 %
		Préfecture - DETR/DSIL	816 €	10 %
		Autofinancement	1 633 €	20 %
Travaux Ingénierie Imprévus – Assiette éligible FEDER	163 841 €	Préfecture - DETR/DSIL	21 034 €	14 %
		FEDER	75 120 €	50 %
		Autofinancement	67 687 €	36 %
Travaux Ingénierie Imprévus – Assiette non éligible FEDER/ADEME	77 996 €	Préfecture - DETR/DSIL	62 397 €	80 %
		Autofinancement	15 599 €	20 %
Total dépenses	250 000 €	Total subventions	165 081 €	66 %

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides publiques correspondantes à ce projet.

Chaufferie de Coisevaux – demandes de subvention

La production de chaleur sera réalisée par une chaudière bois d'une puissance de 120 kW. Le réseau de chaleur aura une longueur de 154 m.



Selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 430 000 € HT.

Chaufferie de Coisevaux – demandes de subvention

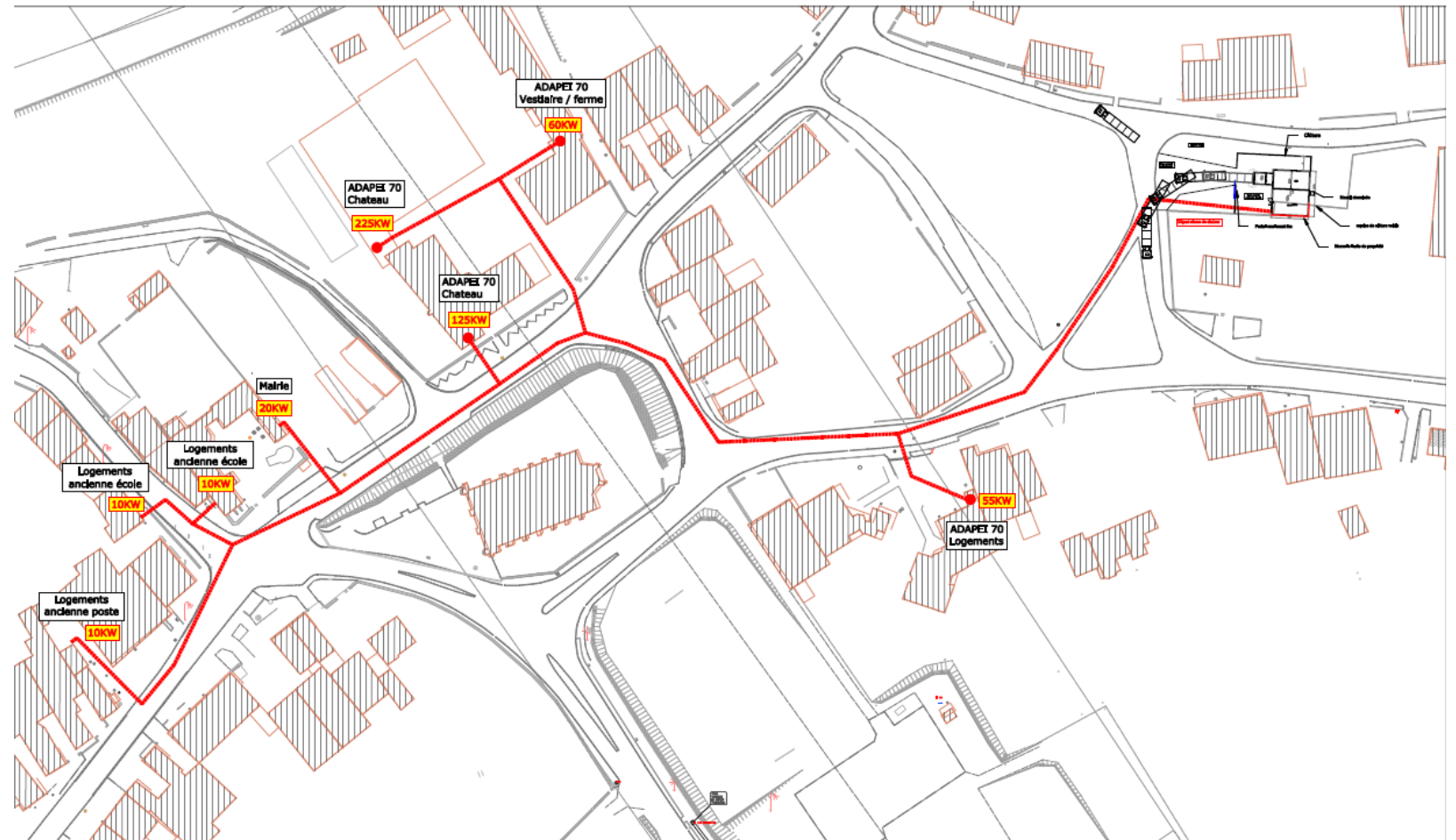
Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet Assiette éligible ADEME	10 200 €	ADEME	7 140 €	70 %
		Préfecture - DETR/DSIL	1 020 €	10 %
		Autofinancement	2 040 €	20 %
Travaux Ingénierie Imprévus – Assiette éligible FEDER	345 060 €	Préfecture - DETR/DSIL	88 818 €	26 %
		FEDER	148 030 €	43 %
		Autofinancement	108 212 €	31 %
Travaux Ingénierie Imprévus – Assiette non éligible FEDER/ADEME	74 740 €	Préfecture - DETR/DSIL	59 792 €	80 %
		Autofinancement	14 948 €	20 %
Total dépenses	430 000 €	Total subventions	304 800 €	71 %

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides publiques correspondantes à ce projet.

Chaudferrie de Gevigney – demandes de subvention

Le projet de chaufferie biomasse est destiné à desservir les bâtiments de la commune (Mairie, logements communaux, salle des Schnans) et ceux de l'ADAPEI.

Le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 1 344 000 € HT.



Chaufferie de Gevigney – demandes de subvention

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet Assiette éligible ADEME	11 172 €	ADEME	7 820 €	70 %
		Préfecture - DETR/DSIL	1 117 €	10 %
		Autofinancement	2 234 €	20 %
Travaux Ingénierie Assiette éligible FEDER	1 195 946 €	Préfecture - DETR/DSIL	218 770 €	18 %
		FEDER	546 926 €	46 %
		Autofinancement	430 250 €	36 %
Travaux Ingénierie Assiette non éligible FEDER/ADEME	136 882 €	Préfecture - DETR/DSIL	109 506 €	80 %
		Autofinancement	27 376 €	20 %
Total dépenses	1 344 000 €	Total subventions	884 140 €	66 %

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides publiques correspondantes à ce projet.

Chaudière de Moimay – Avant Projet définitif

Le projet de chaudière biomasse est destiné à desservir les bâtiments de la commune (mairie, presbytère, église), l'ensemble du site de la Maison des Enfants composé de 5 bâtiments et les particuliers intéressés.

La mission de maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au BET INDDIGO, qualifié RGE, par marché notifié le 14 avril 2022, suite à la résiliation du marché précédent avec le groupement SYLVIN-COLIN non qualifié RGE.

Le BET INDIGGO a remis l'APD (Avant-Projet Définitif) en décembre 2022 suite à un APS (Avant Projet Sommaire) de juillet 2022.

Il est retenu une solution 100 % bois avec 2 chaudières bois de 180 kW avec un fonctionnement uniquement durant la saison de chauffe (début octobre à début mai soit 7 mois sur 12). Le dimensionnement du silo permettra une autonomie de 5 jours avec une prévision d'une trentaine de livraisons par an (camions de 30 m³).

A ce stade, l'estimation des travaux s'élève à 1 150 587 € HT (+ 18 % par rapport à l'APS- 975 000 € HT).

Chaudferie de Moimay – Avant Projet définitif

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la chaufferie biomasse a été signé sur la base d'un montant de rémunération forfaitaire provisoire établi sur l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et le programme des travaux.

Le montant du forfait provisoire de la mission de base (hors OPC) est de 56 387,50 € établi sur une enveloppe de travaux prévisionnelle de 981 000 € HT.

Le CCAP prévoit qu'à la validation de l'APD, le montant forfait provisoire de la mission de base devient définitif, en fonction de l'estimation prévisionnelle de cette phase.

Ainsi le forfait de rémunération définitif de la mission de base s'élève à 66 158,75 € HT en application de l'article 8.1.2 du CCAP.

Le coût de l'ensemble des missions d'ingénierie s'élève à 110 000 € HT.

Chaudière de Moimay – Avant Projet définitif

Le calcul du coût du service de distribution de la chaleur pour le réseau de chaleur de Moimay, établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides) et estimé (taux d'emprunt, coût des combustibles) est le suivant :

Tarif du réseau de chaleur de MOIMAY	Montant estimé HTVA de l'opération (1)	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1 (2) (3)	Montant HTVA R2 (2) (4)
Avec prêt bancaire (3,0 % sur 20 ans)	1 261 000 €	809 700 € (64%)	105 € / MWh	329 €/URF (5)
Avec prêt du budget principal sur 20 ans				252 €/URF (5)

171 € HT/MWh en moyenne

155 € H/MWh en moyenne

- (1) TVA sur les travaux de 20%, la Régie du SIED 70 étant assujettie à la TVA.
- (2) TVA sur les coûts de fourniture de la chaleur de 5,5%.
- (3) R1 représente les charges variables (combustibles, entretien, eau, électricité, taxes, charges diverses, ...).
- (4) R2 représente les charges d'abonnement (emprunt et de gros entretien).
- (5) URF : Unité de répartition forfaitaire.

Chaudière de Moimay – Avant Projet définitif

Il est proposé au Bureau syndical :

- de valider l'avant-projet définitif présenté et de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD de la chaudière bois de MOIMAY au maître d'œuvre.
- de valider les projets de tarifs qui seront proposés aux futurs abonnés à ce stade.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre actant du forfait définitif suite à la validation de l'APD.

Chaufferie de Scey – Extension

Plusieurs bâtiments supplémentaires (Médiathèque, Ecosystem ressourcerie) peuvent être raccordés à la chaufferie de Scey à l'échéance de la prochaine saison de chauffe.

Le coût du raccordement de ces bâtiments a été évalué à 150 000 € HT (Travaux) + 7 % de maîtrise d'œuvre.

La mission de maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet FLUIDYS à QUINCEY et le BET ESCHBACH pour 6 860 € HT.

Les travaux à engager consistent en la réalisation d'une extension du réseau de chaleur d'une longueur de 525 ml pour le raccordement de 2 bâtiments.

La consultation des entreprises a été lancée selon une procédure adaptée ouverte le 13 décembre 2022 pour une remise des plis le 4 janvier 2023.

Chaudière de Scey – Extension

Les critères de sélection sont les suivants :

- 1 Prix de la prestation, note sur 10 60%
- 2 Valeur technique, note sur 10 décomposée de la façon suivante : 40%
 - 2.1 Méthodologie, note sur 4
 - 2.2 Moyens humains et techniques, note sur 3
 - 2.3 Références, note sur 3

Le marché comporte les 2 lots suivants :

Lot n°1 : VRD

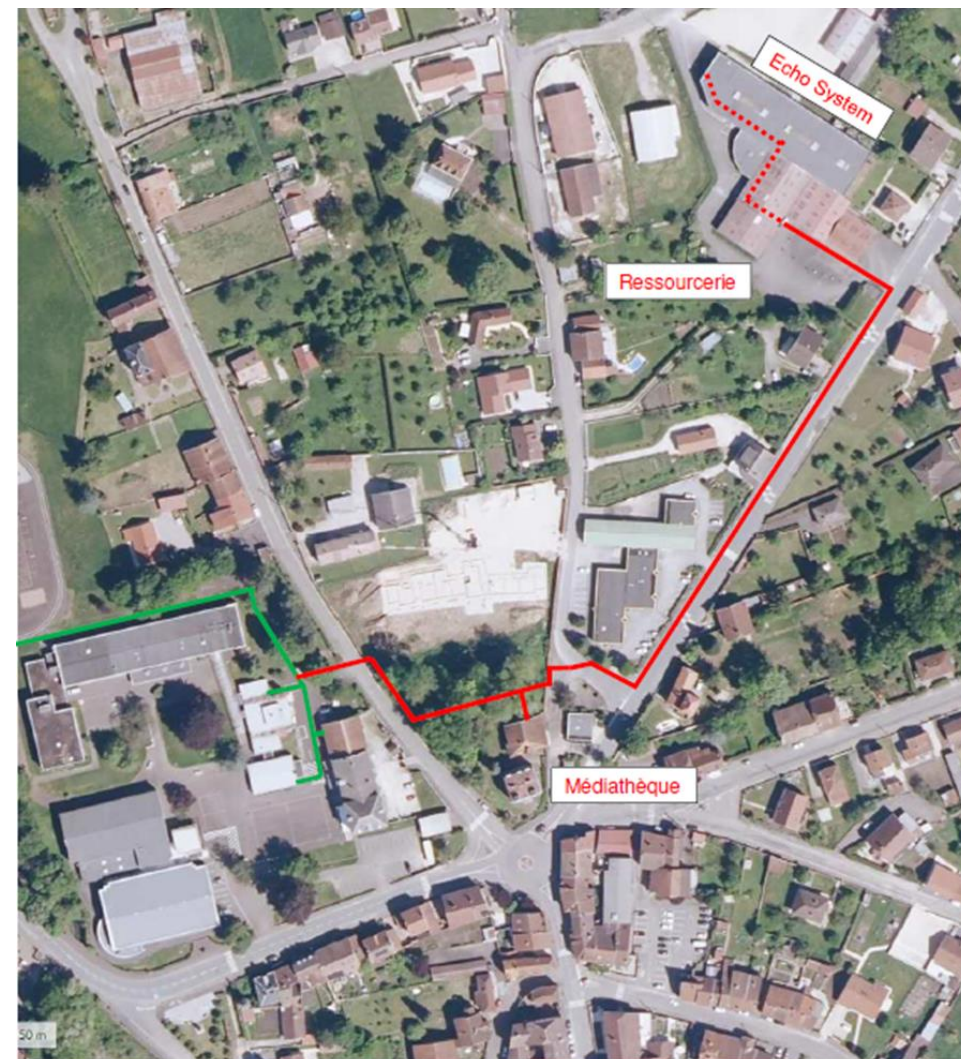
Lot n°2 : Chauffage

Chaufferie de Scey – Extension

Une seule entreprise a répondu pour le lot VRD (hors estimation).
Aucune réponse n'a été reçue pour le lot chauffage.

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises.
- de charger Monsieur le Président de signer les marchés avec les entreprises retenues à l'issue des prochaines consultations.



IRVE- DEMANDES DE SUBVENTION

Le SIED 70 déploie actuellement 10 bornes rapides sur le territoire de la Haute-Saône. Ce déploiement bénéficie de l'aide du FACé, à destination des communes dites rurales au sens de l'électrification. Ainsi, les emplacements prévus dans ce déploiement excluent les communes urbaines, là où pourtant les besoins sont les plus importants.

Le déploiement de bornes en milieu urbain est cependant susceptible d'être subventionné par l'Etat dans le cadre du CRTE.

Le coût général de mise en place d'une borne rapide est estimé à 111 321 € HTVA.

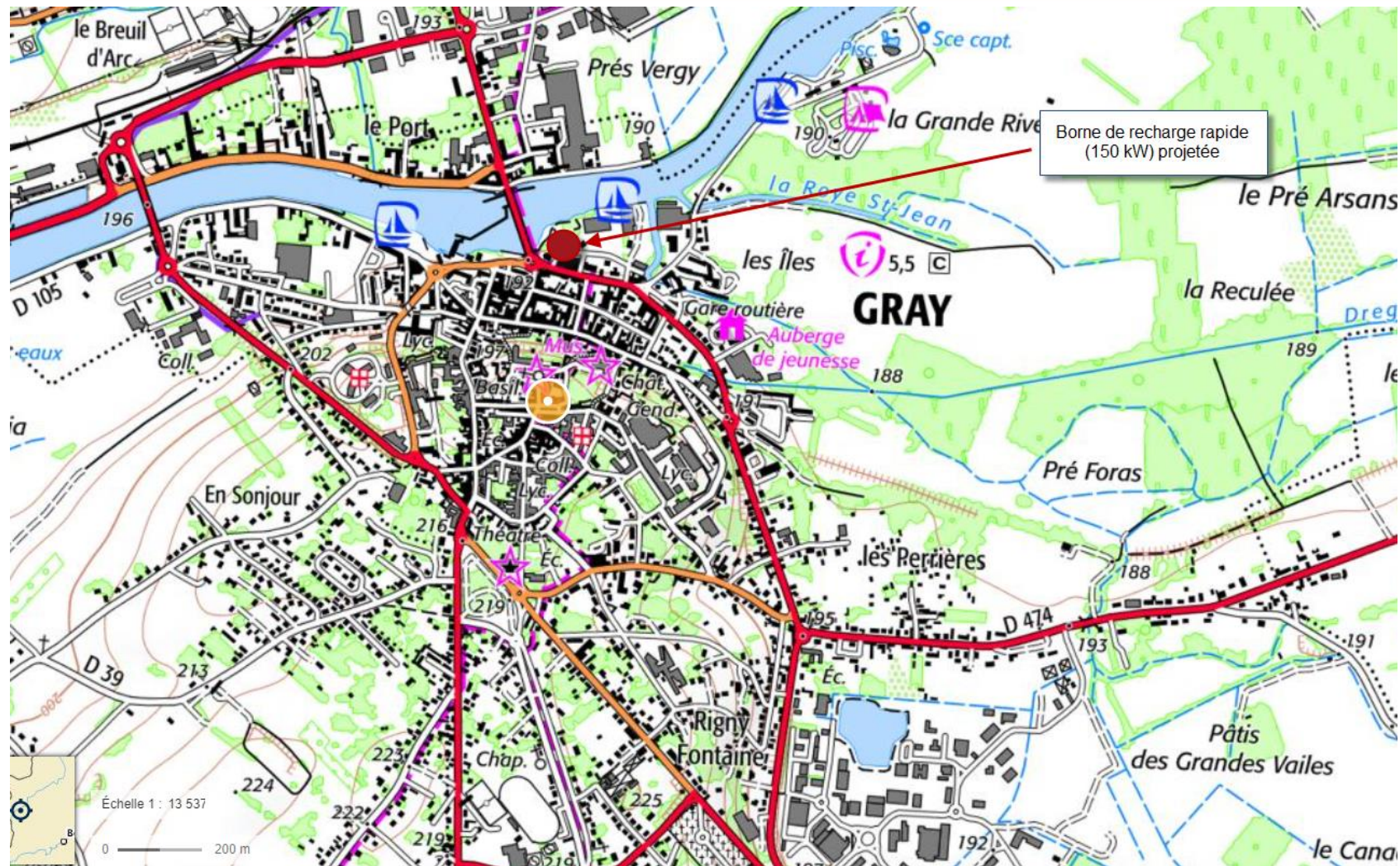
Ainsi, il est proposé de solliciter les aides de l'Etat à hauteur de 40% dans le cadre des CRTE pour la mise en place de 4 bornes de recharge rapide (Gray, Héricourt, Lure, Luxeuil).

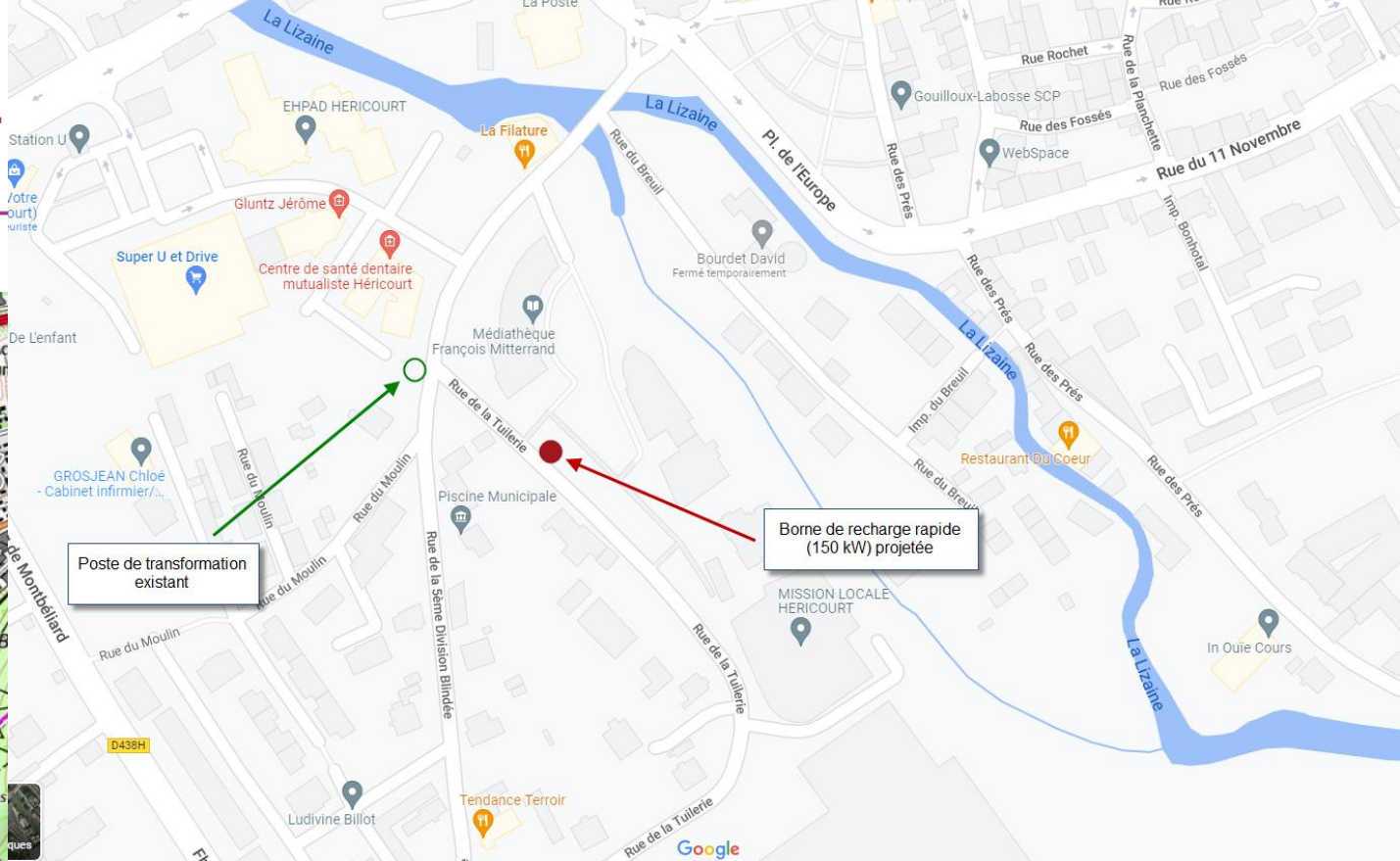
IRVE- DEMANDES DE SUBVENTION

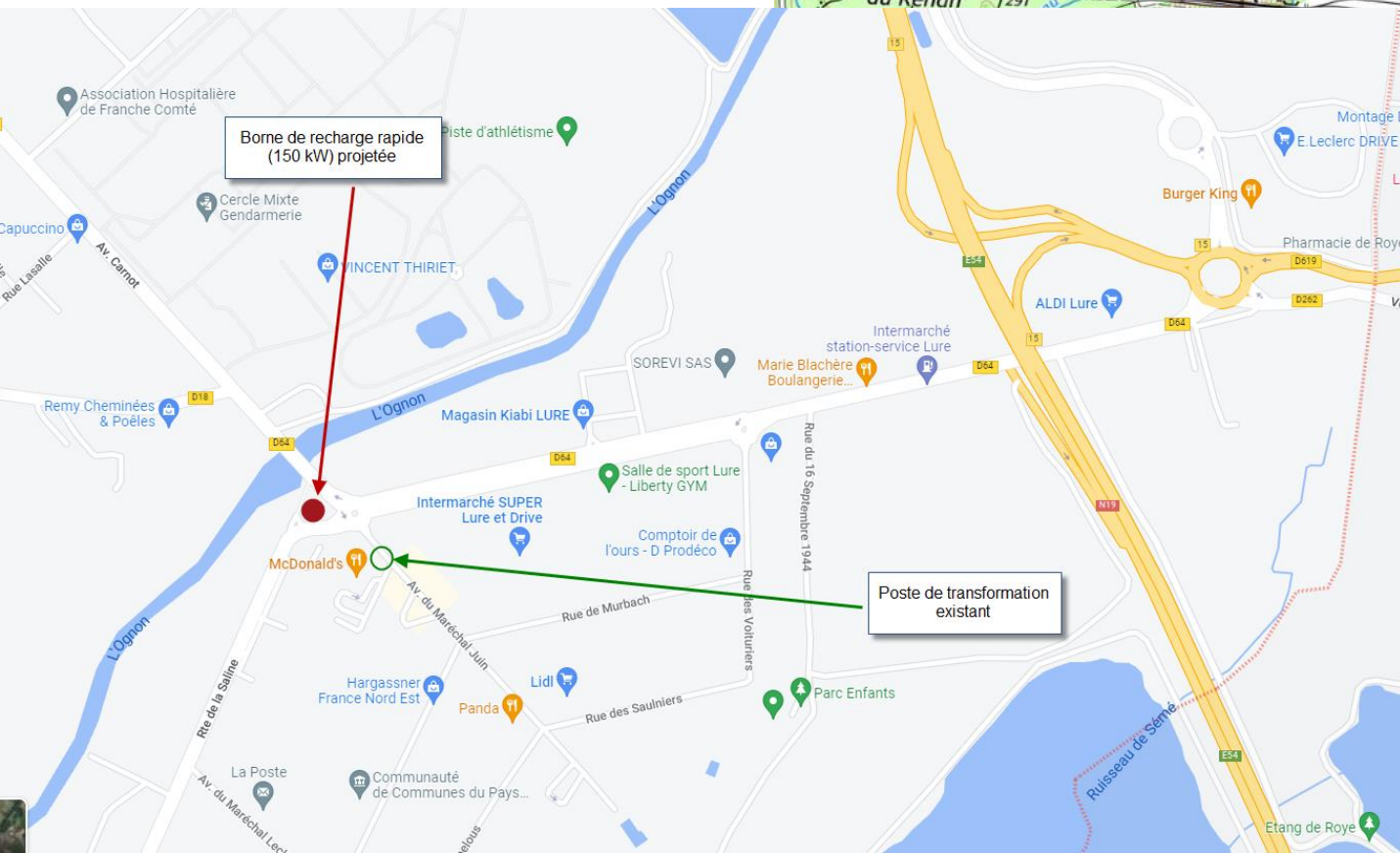
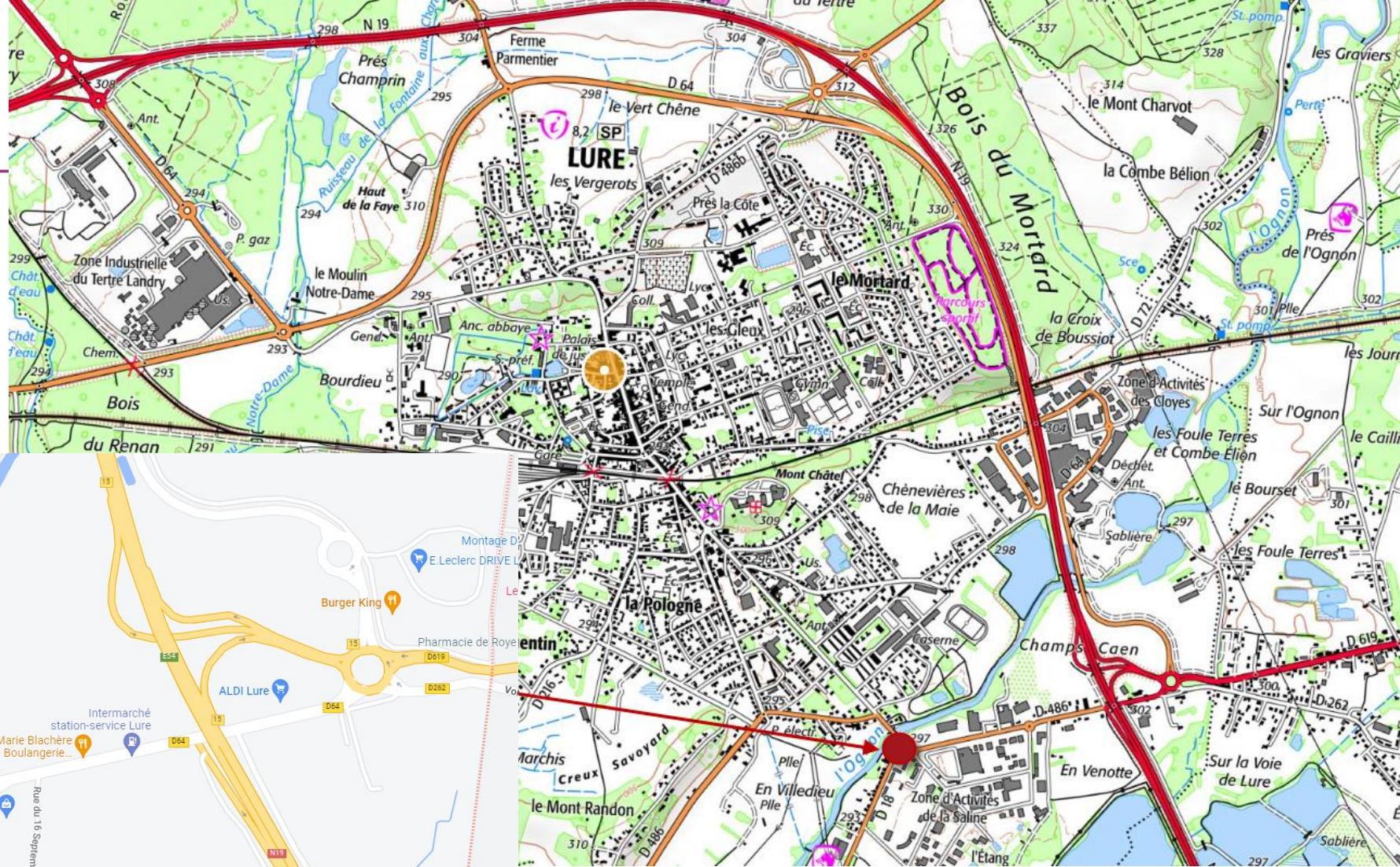
Pour mémoire, une borne rapide comprend 3 câbles de recharge type Combo ou Chademo et un solde T2, avec 3 charges simultanées donc 3 emplacements de stationnement.



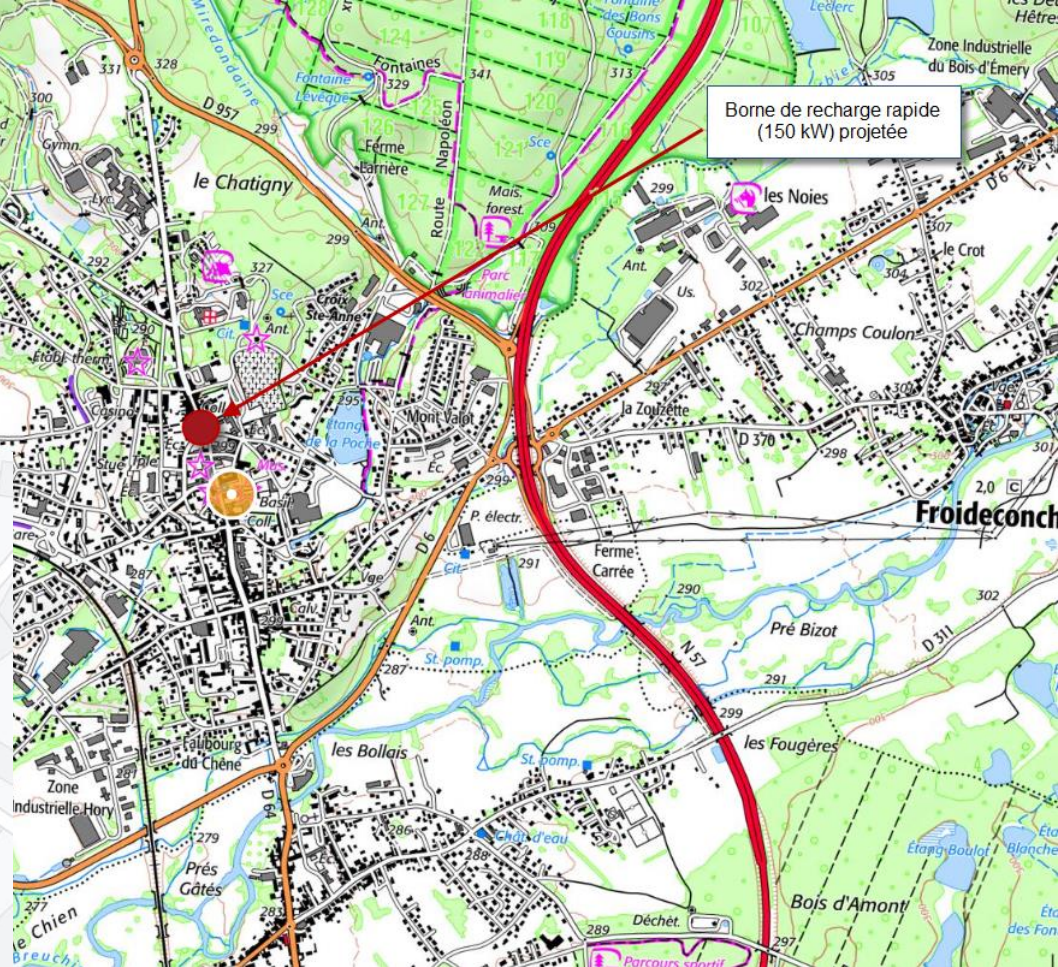
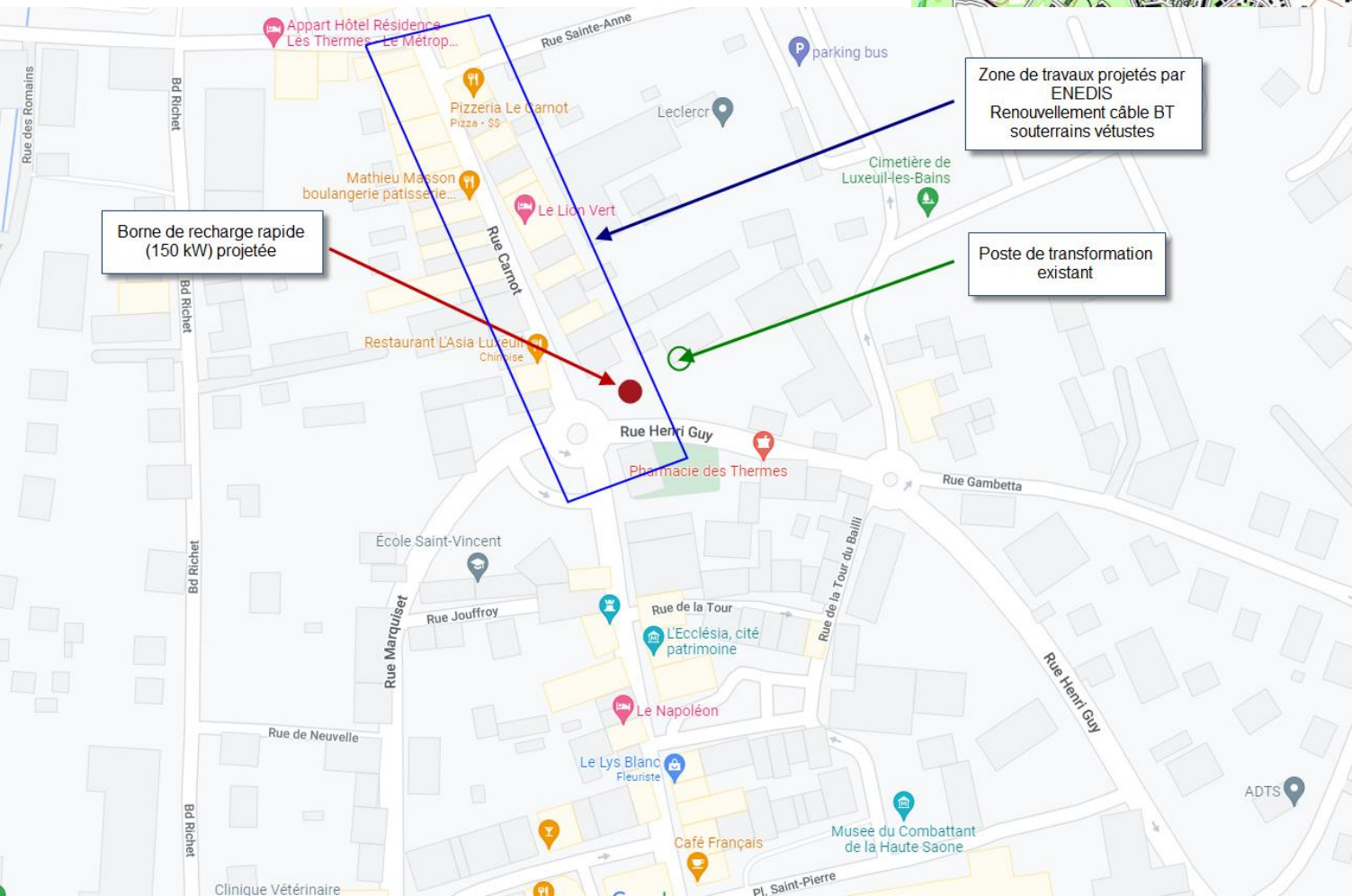
IRVE- DEMANDES DE SUBVENTION







Luxeuil



IRVE- DEMANDES DE SUBVENTION

Il est précisé que l'implantation de bornes rapides sur Vesoul est également à l'étude dans le cadre, cette fois, d'une station super chargeurs qui peut bénéficier d'un autre type de subvention de l'ADEME.

En l'état actuel, ce déploiement en milieu urbain est conditionné à l'obtention de subvention.

La validation définitive des emplacements nécessitera également l'accord officiel des communes concernées.

Il est proposé au Bureau syndical d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides publiques correspondantes à ce projet.

Convention CDG 70 2023-25

Mise à disposition du personnel

Par délibération n°4 du 2 mars 2020, le Bureau syndical avait accepté de renouveler l'adhésion au service de missions temporaires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et autorisé Monsieur le Président à signer une convention cadre avec le Centre de gestion pour permettre la mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires. Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2022.

Il est proposé de renouveler l'adhésion du SIED 70 à ce service pour une durée de 3 ans (échéance au 31 décembre 2025) par la signature d'une nouvelle convention.

Convention CDG 70

- aucune obligation ni exclusivité n'est due au CDG70,
- l'employeur du personnel mis à disposition est le centre de gestion,
- le niveau de rémunération du personnel mis à disposition est fixé par le Syndicat,
- aucun régime indemnitaire ne peut être attribué au personnel mis à disposition,
- le remboursement au CDG comprend le traitement brut du personnel + les charges patronales + les frais d'assurance du personnel ainsi que le cas échéant :
 - le Supplément Familial de Traitement (SFT), les heures complémentaires/supplémentaires, les frais de déplacements dans le cadre de la mission, les titres de transport « domicile-travail », l'indemnité compensatrice de congés payés (intégrée au dernier bulletin de salaire uniquement), l'indemnité de fin de contrat, les indemnités de licenciement mis à disposition majorés des frais de gestion du CDG de 10% du traitement brut et des charges de toutes natures.

Agenda

Jeudi 2 février 2023 (17H) : Commission MDE (Jury appel à projets MDE bâtiment)

Jeudi 9 février 2023 (17H) : Commission d'Appel d'Offres (achat transformateurs, accord-cadre matériel éclairage public esthétique, ...)

Mercredi 8 mars 2023 (17H) : Commission d'Appel d'Offres (maintenance éclairage public, marchés subséquent travaux, marchés subséquent matériel éclairage public, ...)

Mercredi 8 mars 2023 (18H) : Bureau syndical

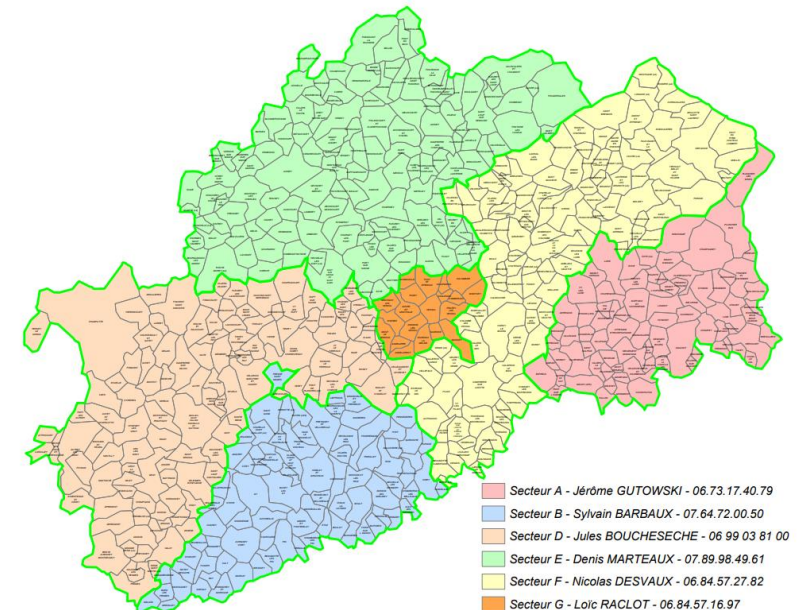
Commission finances : date semaine 6-9 mars ?

Samedi 18 mars 2023 : Comité syndical- Présentation des nouveaux locaux

Samedi 25 mars 2023 : Comité Syndical (si absence de quorum) – Espace 70

Questions diverses

- Une CEP a été recrutée (arrivée prévue de Isabelle BRAVO le 16 janvier 2023).
- Le recrutement d'un(e) 4^{ème} CEP a été relancé.
- Le recrutement d'un(e) secrétaire technique (emploi temporaire d'un an maximum) a été lancé pour le service EnR-MDE.
- Le recrutement d'un chargé de secteur a été également lancé suite à la démission de Jules BOUCHESECHE (secteur D).



Questions diverses

- Suite à la modification du logiciel comptabilité, une délibération est nécessaire afin d'acter l'amortissement sur une année des opérations de moins de 800 euros sur l'ensemble des budgets du syndicat.
- Départ prévu de Destination 70 dans 3 mois, laissant des locaux vacants.

Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr**

